



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.5/2003/1
18 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des pratiques juridiques
et commerciales internationales

Cinquante et unième session
17-19 novembre 2003

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

BONNE GOUVERNANCE DANS LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

qui se tiendra au Palais des Nations, salle ..., lundi 17 novembre 2003
à 10 heures

ACCÈS – Les mesures de sécurité au Palais des Nations ont été sensiblement renforcées et des plaquettes d'identité sont requises pour pouvoir pénétrer dans l'enceinte du Palais. La procédure à suivre sera accélérée si les noms des membres des délégations sont communiqués à l'avance à la Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise. Pour plus de précisions, on se reportera à l'annexe 1.

Les participants sont encouragés à s'inscrire en ligne: <http://www.unece.org/ie/wp5>.

- | | | |
|----|--|--|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | TRADE/WP.5/2003/1 |
| 2. | Élection du Bureau | |
| 3. | Forum sur la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure | TRADE/WP.5/2003/2
TRADE/WP.5/2003/7 |
| 4. | Deuxième session de l'Alliance CEE-ONU pour les partenariats public-privé | TRADE/WP.5/2003/2
TRADE/WP.5/2003/7 |
| 5. | Travaux des sous-groupes du Groupe de travail: | |
| | a) Programme de l'Alliance pour les partenariats public-privé | TRADE/WP.5/2003/3 |
| | b) Groupe consultatif de l'immobilier | TRADE/WP.5/2003/4 |
| | c) Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement | TRADE/WP.5/2003/5 |
| | d) Groupe consultatif d'experts sur l'arbitrage | TRADE/WP.5/2003/6 |
| 6. | Programme de travail | TRADE/WP.5/2003/9 |
| 7. | Coopération avec d'autres organes de la CEE-ONU et des organisations internationales | |
| 8. | Questions diverses | |
| 9. | Adoption du rapport | |

* * *

NOTES EXPLICATIVES

Introduction

1. Le secrétariat a établi l'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales en consultation avec le bureau, compte tenu des décisions et du programme de travail adopté par le Groupe de travail à sa cinquantième session, en mars 2002.
2. À sa sixième session tenue en 2002, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a proposé que la prochaine session du Groupe de travail ait lieu en même temps qu'un séminaire sur les dimensions sociale, économique et environnementale de la sécurité, qui serait organisé par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Vienne. Après des consultations avec l'OSCE, il a été décidé que cette manifestation aurait lieu à une date ultérieure. Le bureau du Groupe de travail a donc décidé de tenir sa prochaine session à Genève sur le thème «Bonne gouvernance dans les partenariats public-privé» à la lumière de son expertise dans ce domaine – dont témoigne le travail de l'Alliance CEE-ONU pour les partenariats public-privé – et de l'importance de la transparence, de la responsabilité, de la justice sociale et d'autres éléments d'une bonne gouvernance pour le développement des partenariats public-privé.
3. En outre, il a été convenu qu'un Forum se tiendrait sur cette question pour que les participants puissent entendre les pays rendre compte de leur expérience et prennent connaissance de toute l'information utile, y compris celle émanant de diverses «parties prenantes». La deuxième session de l'Alliance aura lieu après le Forum et prendra la forme d'une réunion conjointe avec le Groupe de travail. À l'issue de cette réunion, le Groupe de travail examinera le document final de la session, y compris les principes directeurs proposés sur les partenariats public-privé et la bonne gouvernance, ainsi que les rapports de ses sous-groupes et son nouveau programme de travail proposé. On trouvera dans le tableau ci-après le calendrier proposé pour la session du Groupe de travail.

Lundi	17 novembre	Ouverture de la session du Groupe de travail et du Forum sur une bonne gouvernance dans les partenariats public-privé
Mardi	18 novembre	Réunion conjointe du Groupe de travail et de l'Alliance CEE-ONU pour les partenariats public-privé
Mercredi	19 novembre	Approbation du document final, rapports des sous-groupes du Groupe de travail et nouveau programme de travail

4. La cinquante et unième session du Groupe de travail commencera donc officiellement le lundi 17 novembre 2003 à 10 heures.
5. Il convient de rappeler que, pour pouvoir pénétrer dans l'enceinte du Palais des Nations, les membres des délégations doivent être munis d'une plaquette d'identité qu'ils pourront retirer à la Villa Les Feuillantines, située près de la porte principale du Palais, place des Nations (voir annexe 1). S'ils s'inscrivent à l'avance, ils trouveront leur plaquette d'identité déjà prête à la Villa. Le bulletin d'inscription figure à l'annexe 1.

Point 1 – Adoption de l'ordre du jour

6. Conformément au règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour (TRADE/WP.5/2003/1).

Point 2 – Élection du Bureau

7. À la suite de la réunion du bureau du Comité qui a eu lieu le 31 octobre 2002, M. David Winter (Royaume-Uni) a présenté sa démission en tant que Président du Groupe de travail. M. Dorel Colodeiciuc (Roumanie) continue d'exercer les fonctions de vice-président. M. Robert Hall a été élu Président du bureau du Groupe de travail lors d'une réunion du Groupe qui s'est tenue le 19 décembre 2002. Le nouveau président du Groupe de travail devrait être élu à la cinquante et unième session.

Point 3 – Forum sur la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé

8. Les gouvernements et le secteur privé participent de plus en plus activement à des partenariats public-privé en Europe. À l'appui de cette initiative, divers guides ont été établis sur les procédures techniques et législatives requises pour mener à bien des projets de partenariats public-privé (notamment par la CNUDCI, l'ONUDI, la Banque mondiale, l'Union européenne, la CEE-ONU et des ONG, dont l'EIC). Les événements qui ont suivi l'affaire Enron ont bien montré que les gouvernements devaient insister aussi sur la bonne gouvernance des partenariats public-privé, à savoir la transparence des procédures, la consultation avec les parties prenantes, les responsabilités liées aux projets et l'impact de ces derniers sur l'environnement et la société.

9. Le Forum a pour objet d'identifier des principes de bonne gouvernance dans les partenariats public-privé en examinant l'expérience acquise – bonne ou mauvaise – dans le cadre de ces partenariats jusqu'à présent. Il sera ouvert aux représentants des gouvernements, des milieux d'affaires, des organisations internationales et des ONG. Le secrétariat établira un document de travail sur «la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé», qui servira de base aux travaux sur les principales questions (TRADE/WP.5/2003/7) et donnera des détails sur les modalités du Forum dans une note d'information (TRADE/WP.5/2003/2).

10. Les représentants des gouvernements sont invités à communiquer des informations sur le Forum aux représentants intéressés du secteur privé de leur pays. Les gouvernements sont en outre invités à présenter des exposés écrits au secrétariat aux fins de diffusion pendant le Forum. Ce dernier donnera aussi à des organismes publics et privés l'occasion de se rencontrer et d'échanger des informations et des matériels sur les projets.

Point 4 – Deuxième session de l'Alliance CEE-ONU pour les partenariats public-privé

11. On se souvient qu'à la dernière session du Groupe de travail (mars 2002), il a été décidé de constituer l'Alliance CEE-ONU pour les partenariats public-privé afin d'aider les États membres à mettre en œuvre des projets de partenariats public-privé.

12. L'Alliance a tenu sa Réunion inaugurale le 12 mars 2002 en présence de représentants de gouvernements, de la BERD, de la BEI, de l'UE et de l'OCDE, du secteur privé et des banques régionales de développement. Il a été convenu que l'Alliance visait à: a) accroître le nombre

des projets de partenariats public-privé opérationnels dans la région; et b) renforcer au sein des gouvernements les capacités et les compétences voulues pour entreprendre, gérer et financer des partenariats public-privé.

13. Le secrétariat informe le Groupe de travail qu'à ce jour 30 gouvernements ont décidé de rejoindre l'Alliance. On compte qu'au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Alliance examinera son programme de travail futur. Elle examinera également la manière dont les représentants du secteur privé peuvent contribuer à son action. On trouvera dans la note d'information (TRADE/WP.5/2003/2) des renseignements supplémentaires sur l'Alliance pour les partenariats public-privé, y compris l'ordre du jour de la deuxième session.

Point 5 – Travaux des sous-groupes

a) Programme de l'Alliance CEE-ONU pour les partenariats public-privé

14. Les Présidents de l'Alliance, M^{me} Corinne Namblard-Bouverot et M. Eamonn Kearns, rendront compte des activités et présenteront le programme de travail futur. Le rapport tiendra compte des décisions prises par l'Alliance lors de la réunion du Forum (TRADE/WP.5/2003/3).

b) Groupe consultatif de l'immobilier

15. Le Président du Groupe, M. Robert Hall, rendra compte des activités et présentera le programme de travail futur. Il sera également question d'un rapport sur le programme de la CEE intitulé «Ressources foncières pour le développement» (TRADE/WP.5/2003/4).

c) Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement

16. Les Coprésidents du Groupe rendront compte de ses activités et présenteront le programme de travail futur (TRADE/WP.5/2003/5).

d) Groupe consultatif d'experts sur l'arbitrage

17. Le Président du Groupe, M. William Pissoort, rendra compte des activités et présentera le programme de travail futur (TRADE/WP.5/2003/6).

Point 6 – Programme de travail

18. Le Groupe de travail a prié le secrétariat d'établir son programme de travail futur. Ce dernier devrait refléter les défis juridiques et commerciaux à relever par les pays adhérant à l'Union européenne et ceux ayant avec elle des accords d'association, ainsi que la nécessité de promouvoir «la convergence» des pratiques commerciales et juridiques dans une Europe élargie. Il devrait en outre tenir compte des mandats et engagements des Nations Unies dans les domaines de l'atténuation de la pauvreté et du développement durable. Le programme de travail proposé figure dans le document TRADE/WP.5/2003/9.

Point 7 – Coopération avec d’autres organes de la CEE-ONU et des organisations internationales

19. En raison de ses synergies avec d’autres organes subsidiaires de la CEE, le Groupe de travail voudra peut-être examiner la question du renforcement de la coopération avec eux, sur la base de sa propre expertise et de son avantage comparatif en matière de pratiques commerciales et juridiques.

20. Lors de sa Conférence ministérielle qui s’est tenue à Porto en décembre 2002, l’OSCE a prié la CEE de l’aider à établir son nouveau document stratégique. À la lumière de la coopération importante avec cette organisation, le Groupe de travail voudra peut-être examiner la manière de collaborer davantage avec elle.

Point 8 – Questions diverses

Point 9 – Adoption du rapport

21. Selon l’usage, le Groupe de travail adoptera son rapport sur la base d’un projet établi par le secrétariat.

Les documents de la session figureront sur le site Web: http://www.unece.org/ie/wp5 .

* * *

PROGRAMME PROVISOIRE

Forum CEE-ONU sur la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure

**Lundi 17 novembre 2003
Palais des Nations, Genève**

Lundi 17 novembre 2003

Structure du programme

Séance d'ouverture: Bilan de l'expérience acquise récemment dans la mise en œuvre de projets de partenariats public-privé en Europe

- Après plusieurs années de mise en œuvre de projets de partenariats public-privé, et compte tenu d'événements récents qui ont mis l'accent sur la nécessité d'une bonne gouvernance, il est de plus en plus nécessaire de s'assurer que ces projets de partenariats font apparaître une pratique de bonne gouvernance. Que peut-on faire de plus pour améliorer la gouvernance dans le cadre des partenariats public-privé?

Première séance: Le défi de la bonne gouvernance

Sur la base d'études de cas concrètes de partenariats public-privé, est-il nécessaire d'élaborer des principes communs de bonne gouvernance? Y a-t-il des risques liés au «conflit d'intérêt», à des procédures d'appel à la concurrence qui ne sont pas rigoureuses, etc.?

- Au cours de cette séance, les représentants de gouvernements nationaux indiqueront comment leur pays perçoit la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé.
- En outre, des orateurs seront invités à présenter des cas récents de bonne et de mauvaise gouvernance dans des projets de partenariats public-privé, en examinant les critères qualitatifs permettant de sélectionner les projets et de les évaluer.
- Les règlements inutiles que l'application de procédures de bonne gouvernance risque d'ajouter aux partenariats public-privé pourraient aussi retenir l'attention.

Deuxième séance: Principes directeurs appliqués par d'autres institutions

Cette séance sera consacrée à l'examen des principes directeurs appliqués par d'autres organisations aux partenariats public-privé. Le processus d'élaboration de principes directeurs pour ces partenariats a commencé par l'établissement de rapports, établis par des conseillers et experts techniques (CNUDCI, UE, Banque mondiale, CEE-ONU), qui contenaient des recommandations sur les meilleures pratiques à l'intention des gouvernements et du secteur privé.

- Étant donné que les partenariats public-privé sont plus nombreux et qu'ils ont un impact accru sur la société dans son ensemble ainsi que sur les autorités locales et municipales, cette séance vise à examiner si le moment est venu pour les gouvernements de décider de principes directeurs communs de bonne gouvernance dans les partenariats public-privé afin de faciliter le processus.

Troisième séance: Vues des «parties prenantes»

Cette séance vise à permettre aux parties prenantes d'identifier les points, c'est-à-dire les «critères qualitatifs», devant être inclus dans les projets de principes directeurs applicables à la bonne gouvernance. Les principales parties prenantes sont les suivantes:

- Secteur privé;
- Institutions financières;
- Syndicats;
- ONG;
- Groupes communautaires;
- Autorités locales et municipalités.

Quatrième séance: Présentation d'un ensemble de principes directeurs

Le secrétariat de la CEE-ONU a établi un certain nombre de matériels sur la bonne gouvernance et les partenariats public-privé, qui seront examinés en vue de parvenir à un consensus sur la portée, la nature et la teneur des principes directeurs.

Séance finale: Prochaines mesures à prendre pour faire avancer le processus

Quel serait le meilleur moyen d'appliquer les principes directeurs? Certaines des questions clefs à examiner et à discuter sont les suivantes:

- Comment des principes de bonne gouvernance peuvent-ils être mis en œuvre dans un contrat et se concrétiser sous forme de mesures d'incitation, de clauses de pénalisation et autres mécanismes garantissant le respect des obligations et des responsabilités propres à assurer une bonne gouvernance?
- Comment le respect de ces principes directeurs peut-il être encouragé par l'intermédiaire du réseau de l'Alliance CEE-ONU pour les partenariats public-privé? Par exemple, comment les unités chargées de ces partenariats peuvent-elles utiliser les principes directeurs proposés?
- Les principes directeurs peuvent-ils être utilisés à des fins d'assistance technique, par exemple pour former les parties prenantes aux partenariats public-privé?

AUTRES INFORMATIONS

Établissement de contacts

Le Forum offrira d'excellentes possibilités d'établir des contacts. Par ailleurs, si les représentants des gouvernements souhaitent présenter officiellement des propositions de projet

aux participants au Forum, et si la présence d'un interprète est requise, il faudra en informer le secrétariat qui s'efforcera de fournir des locaux appropriés pour le déroulement de ces entretiens.

Documentation et recommandations du Forum

Les communications écrites des orateurs et des représentants présents au Forum seront appréciées. Le Groupe de travail les examinera en vue de leur publication ultérieure par l'ONU.

Logement

On pourra obtenir des informations sur le logement en s'adressant à l'Office du tourisme de Genève:

Office du tourisme de Genève

Téléphone: (+41 22) 909 70 00

Télécopieur: (+41 22) 909 70 75

Adresse électronique: info@geneve-tourisme.ch

Page Web pour les hôtels de Genève: <http://www.geneve-tourisme.ch/eng/index99.html>.

Inscription

Les participants sont encouragés à s'inscrire en ligne à l'adresse suivante:
<http://www.unece.org/ie/wp5>, ou à remplir le bulletin d'inscription joint (voir annexe 1)
et à le renvoyer à l'adresse suivante:

M. Geoffrey Hamilton

Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse

Téléphone: (+41 22) 917 28 38

Télécopieur: (+41 22) 917 01 78

Adresse électronique: geoffrey.hamilton@unece.org.

Informations complémentaires sur le Forum

Pour toute information complémentaire sur le Forum, prière de s'adresser à:

Geoffrey Hamilton/Mitja Jarh

Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse

Téléphone: (+41 22) 917 28 38/917 13 54

Télécopieur: (+41 22) 917 01 78

Adresse électronique: geoffrey.hamilton@unece.org

Adresse électronique: mitja.jarh@unece.org.
